

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 7 (1869)  
**Heft:** 34

**Artikel:** Courses alpestres : de Lausanne au mont Buet : [suite]  
**Autor:** L.C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180472>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### La ligne de Jougne.

La partie de la ligne de Jougne située sur territoire suisse est riche en sites pittoresques et variés. A mesure qu'on s'élève, la vue s'étend sur la plaine ; arrivé aux premiers flancs de la montagne, le regard embrasse tout le tableau encadré par les Alpes et le Jura. Depuis Brethonnières la voie longe le flanc de la vallée de l'Orbe, à la limite des terrains cultivés, et des pentes boisées et rapides qui descendent jusqu'à la rivière.

L'apparition subite du château des Clées, sur un roc isolé dans le fond de la vallée, reporte le souvenir en plein moyen âge. Plus haut apparaît une curiosité naturelle, le saut du Day, qu'on dit très-remarquable au temps de la crue des eaux. C'est dans le voisinage que se sont produits, sur une assez grande étendue, des glissements de terrain par suite d'infiltrations entre la couche de terre et le roc ; en certain endroit, les premiers terrassements ont descendu d'une trentaine de pieds.

De là, la vallée se resserre de plus en plus jusqu'à l'arrivée de la Jougne. C'est au bord du précipice creusé par la jonction des deux rivières que la voie franchit l'Orbe, à une hauteur de 490 pieds.

Le tablier du viaduc est soutenu par deux piliers en maçonnerie, et repose à l'une des extrémités sur le rocher angulaire qui sépare l'Orbe de la Jougne.

Cette construction présente un aspect assez hardi, provenant plutôt de la disposition des lieux que des dimensions du viaduc, qui ne sont point extraordinaires.

La longueur du tablier est de 380 pieds, son poids de 700,000 livres, il atteint maintenant le premier pilier où il repose de même que sur le terrain, sur des roues fixes.

Dimanche dernier, un premier essai a eu lieu pour la pose. A l'aide de quelques machines, une vingtaine d'hommes l'ont fait avancer de deux mètres en moins d'une heure. C'est demain qu'aura lieu la pose définitive. D.



### Courses alpestres

de Lausanne au mont Buet.

#### II

Le matin nous sommes réveillés par l'orgue de Barberine qui joue une diane formidable. Grâce à

la pluie, les voix de la cascade ont doublé de puissance depuis la veille, et leurs harmonies sombres et monotones donnent le frisson.

Ce paysage matinal de Barberine, dans un ravin profond, rempli de brouillards et de pierres semées par les torrents, a quelque chose de sauvage et de désolé.

Aussi nous hâtons-nous de le quitter pour aller à la découverte. Nous passons devant le bureau de la cascade où l'enseigne suivante arrête les voyageurs :

*Site incomparable,  
Cascade de Barberine  
La plus belle de l'Europe  
Invisible de la route.*

Vous conviendrez, chers lecteurs, qu'il faudrait n'avoir pas un franc dans sa poche pour résister à un pareil appât : la plus belle cascade de l'Europe ! Et nous qui étions assez simples pour croire que nous avions vu de notre hôtel, sans bourse délier, la vraie cascade de Barberine ? Quelle erreur !

Ce que nous avons vu et voyons encore n'est qu'une fausse cascade, un trompe l'œil, une cascade pour rire. La vraie cascade, la plus belle de l'Europe, celle où l'on paie, est *invisible de la route* ! Et dire que nous sommes obligés de nous contenter de la cascade des pauvres, parce que le *montreur* de de l'autre n'est pas là !

Patience ! nous reviendrons.

Voici la France, la nouvelle France !

La borne-frontière se trouve au bord d'une rivière qui fait limite. Nous remarquons que les armes de la maison de Savoie n'ont pas encore été remplacées par l'aigle impérial.

Valorsine ! quel joli nom et quel joli pays ! Un vallon frais et coquet comme un bouton de rose, une vraie miniature.

A droite et à gauche, de grands monts ; en face et pour commander l'entrée du val, s'élève comme une immense forteresse le dôme des Aiguilles-Rouges. A gauche de ce dernier, au second plan, les premières cimes de la chaîne du Mont-Blanc se perdent dans les nuages.

Le puissant relief du cadre semble rapetisser tous les objets du tableau : — petite église, petit cimetière, petites maisons, petits champs et petits arbres.

Les champs surtout sont microscopiques, mais en revanche ils vont se glisser partout. Le penchant abrupte de la montagne, le talus du chemin, le

moindre pli de terrain, l'espace que laissent entre eux les bras de la rivière ; tout est petits champs.

Le blé, l'avoine, le lin, le chanvre et les pommes de terre disputent au rhododendron le terrain, pied à pied. Souvent ils fleurissent ensemble, mais la rose des Alpes a la tristesse du prisonnier enchaîné par son vainqueur.

A moi, dit-elle, la montagne  
Où je vis libre et sans souci ;  
Dans ce vallon l'ennui me gagne :  
Nul ne paraît m'aimer ici.

On me poursuit sans paix, ni trêve.  
Comme si j'avais fait du mal ;  
O honte ! ma vie s'achève  
Sous le sabot d'un animal.

Homme cruel ! vois, je succombe !  
Maître ! tes bras sont triomphants ;  
Tu pourras semer sur ma tombe  
Du grain pour nourrir tes enfants.

J'irai là-haut, l'âme flétrie,  
Bien loin de toi, près des sommets,  
Chercher quelque froide patrie  
Que ton pied n'atteindra jamais.

Je prierai Dieu tous les dimanches  
Qu'Il te pardonne, — et s'il fait laid,  
Qu'Il préserve des avalanches,  
Toi, ta famille et ton châlet.

A fin août, nous dit-on, a lieu la moisson. Pour faire la récolte d'un de ces petits champs conquis sur la montagne, la moissonneuse va avec sa faucille et sa *sarge* (1), coupe sa récolte et la rapporte en javelles sur sa tête.

Quelques cerisiers, jeunes, vigoureux et luisants, chargés de fruits d'un rouge vif, paraissent tout fiers de se montrer à cette altitude.

Nous sommes ici sous la protection de monseigneur l'évêque d'Annecy, car nous lisons au-dessous d'un crucifix, dans une niche peinte à la chaux :

« Monseigneur l'Evêque d'Annecy promet 40 jours d'indulgence à celui qui, » etc.....

Farceur d'évêque, va ! — Pour un certain nombre de *Pater* et d'*ave Maria*, donner une absolution anticipée de 40 jours !

Si ce n'était pas ridicule, ce serait bien imprudent. Que vous en semble ?

Au loin, nous voyons flotter un drapeau ; c'est, nous dit un indigène, l'enseigne de la cascade de Bérard. — Puisqu'il est sur la route du Buet, gouvernons-nous sur le drapeau.

Un poteau indicateur excite une hilarité générale, en voici l'inscription :

*Site sens pareil,  
cascade de Bérard, dite  
la Poya, plus belle que  
toutes les cascades de la Suisse.*

Pour le coup, messieurs les Français, ce n'est pas gentil.

Nous autres, pauvres Suisses, qui n'avions que cette seule supériorité sur vous — « les cascades » — vous voudriez encore nous l'enlever ? L'annexion qui vous a donné le roi des Alpes — le Mont-Blanc —

(1) Pièce de toile grossière, destinée à envelopper les fardeaux de blé, de foin, etc.

vous aurait donné par-dessus la reine des cascades ? En vérité, vous seriez des enfants gâtés de la Providence.

Pourtant une description en superbe cursive, placée à hauteur d'œil, nous donne la chair de poule.

Châteaubriand, dans *Atala*, est pâle et sans couleur auprès du Châteaubriand qui a peint la cascade de Bérard. Quelle plume !

Nous doublons le pas pour voir la merveille.

Par ici, messieurs ! nous crie un officieux. — Nous le suivons jusqu'au *bureau de la cascade*. L. C.



Nous trouvons dans la *Gazette hebdomadaire de médecine*, des détails historiques si curieux sur l'éclairage de la ville de Paris, que nous les reproduisons dans l'espoir qu'ils intéresseront nos lecteurs. Le *Conteur* s'étant du reste toujours montré ami des lumières, le sujet ne pourrait être mieux choisi.

Sous le règne de François 1<sup>er</sup>, en 1524, les incendies se multiplièrent au point de jeter l'effroi dans les principales villes de la France. Des mesures d'une extrême rigueur furent prises contre les incendiaires, parmi lesquels se firent souvent remarquer de jeunes garçons, de jeunes filles et même des enfants de 8 à 10 ans. Quelques-uns de ces malheureux furent brûlés vifs sur les places publiques. — A cette époque, l'éclairage des rues de Paris n'était soumis à aucun règlement d'utilité publique et se trouvait encore complètement abandonné aux caprices de ses habitants. Dès le coucher du soleil, les vagabonds et les voleurs prenaient possession de la ville et la force publique était impuissante à protéger les citoyens. Quand ils voulaient sortir la nuit, les gens riches se faisaient accompagner par leurs valets armés et munis de torches. Mais pour se décider à quitter sa maison après le coucher du soleil, pour s'exposer à traverser seul, à pieds, des rues désertes, étroites, sinueuses, mal pavées, creusées çà et là de profondes ornières, n'ayant le plus souvent pour se guider que la clarté douteuse de la lanterne qu'il portait dans sa main, le *bourgeois* devait être appelé au dehors par des affaires bien importantes.

Cependant les incendies se multipliaient ; le parlement comprit enfin qu'il était temps de prendre des mesures propres à mettre Paris à l'abri des tentatives coupables dont plusieurs villes avaient déjà été victimes. Par arrêt en date du 7 juin 1524, il organisa une sorte de garde civique « ayant à faire le guet de nuit. » Cet acte enjoint en outre à tous les habitants de *mettre à neuf heures du soir à leurs fenêtres correspondantes sur la rue, une lanterne garnie d'une chandelle allumée*. — Telle fut la première réglementation de l'éclairage à Paris.

En date du 17 novembre 1526 une nouvelle ordonnance exigea que les lanternes fussent allumées dès 8 heures du soir.

Les tentatives des incendiaires furent réprimées et oubliées ; mais les préoccupations publiques ne tardèrent pas à prendre une nouvelle direction ; la